



Longueur minimale pour un droit de passage sur notre propriété

Par **leskefs**, le **13/03/2012** à **10:33**

Bonjour.

Nous sommes propriétaires d'une maison située au milieu de 2 maisons. Lorsque nous avons acheté cette maison, les locataires rentraient leur voiture, nous en avons fait de même, leur laissant 3 mètres. Hors, notre vie devient impossible car ils ne nous respectent pas. Nous avons donc été voir un notaire et un avocat qui nous ont dit que si les propriétaires ne s'y opposé pas, nous pourrions faire une terrasse cloturée ne laissant qu'un mètre puisque depuis, nous avons décidé de ne plus faire entrer les voitures. Cependant les locataires s'y oppsent. A la mairie, ils m'ont informés que puisqu'il n'était cris nulle part la limite légale du droit de passge, nous devons leur laisser 3 mètres, mais que eux aussi. Le problème, c'est qu'un garage a été construit sur leur propriété (déclaré, je ne sais pas) ne nous laissant qu'1m7 de passage. Que pouvons-nous faire. Nous ne voulons que la tranquillité pour nous et nos enfants.... Merci à l'avance car je suis en train de m'en rendre malade. Cordialement.